



Conseil de quartier du Centre-ville

Compte-rendu de la plénière du jeudi 14 mars 2019

Présents : 13 membres

Excusé (s) : 6 membres

Secrétaire : Jacky Frémy

Ordre du jour :

- 1- Validation du compte-rendu de la plénière du 24 janvier 2019
- 2- Bilan des évènements marquants en 2018
- 3- La commission extra-municipale des noms de rue
- 4- Présentation de Quimper Plus
- 5- Organisation d'une campagne sur les mégots
- 6- Les voies douces
- 7- La lutte contre les tags
- 8- Les actualités
- 9- Questions diverses et bilan de la réunion
- 10- Prochains rendez-vous

Ludovic Jolivet, maire de Quimper, remercie les membres des 4 conseils de quartier pour leur participation en tant qu'assesseur au référendum sur les halles Saint-François, le dimanche 3 mars dernier.

1- Validation de la dernière plénière

Le compte-rendu de la plénière du 24 janvier a été validé à l'unanimité.

2- Retour sur les évènements marquants 2018

74 membres des 4 conseils de quartier ont complété le questionnaire. Même si les derniers évènements ont pu influencer l'ordre des choix faits par chaque membre, il en ressort que la multiplication des évènements sur les espaces publics, au musée des beaux-Arts et à la Maison du patrimoine (gratuité) a pris l'ascendant sur la richesse des autres animations proposées tout au long de l'année :

- Les Échappées de Noël : parkings gratuits, mauvaise visibilité des spectacles (penser aux enfants)
- Les expositions sur l'espace public (Les loups...)
- Le Festival de Cornouaille : défilé gratuit, animations uniquement au centre-ville ...
- Les expositions du Musée des Beaux-Arts
- Le Tour de France
- Circonova : Salle Jules Verne trop petite le dimanche
- La Maison du Patrimoine : à poursuivre impérativement
- Les animations dans les MPT

- Les spectacles au théâtre de Cornouaille
- Le Quai Dupleix

Par rapport aux 10 premiers évènements retenus par le conseil de quartier du Centre-ville, les 12 membres présents lors de la plénière du 24 janvier, avaient placé le Quai Dupleix, la descente de l'Odet et Toal Balenn plus en avant.

Les tableaux ont été envoyés aux différents organismes.

3- La commission extra-municipale des noms de rue

Chaque conseil de quartier a deux représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de cette commission. Pour mémoire, ce sont Jean-Jacques Baron et Jean Guyonnet qui représentent le Centre-ville.

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2018, une délibération a été prise pour valider le remplacement des plaques de rues du Centre-ville par des plaques bilingues français/breton :

<http://notes9.mairie->

[quimper.fr/kportal/conseilq.nsf/0/7A9209FA802667ECC1258368004D4DD6/\\$file/22.pdf](http://notes9.mairie-quimper.fr/kportal/conseilq.nsf/0/7A9209FA802667ECC1258368004D4DD6/$file/22.pdf)

4- Présentation de Quimper plus :

La Ville de Quimper a lancé le 5 mars, son appli mobile Quimper +. Elle propose aux Quimpérois un nouvel outil numérique offrant des services et des informations en temps réel 24h/24 et 7j/7. Depuis un smartphone ou une tablette, l'appli est accessible directement à l'adresse www.quimperplus.bzh. À ce jour, l'application mobile propose deux principaux services : signaler une anomalie sur le domaine public et stationner en ville. D'autres fonctionnalités viendront prochainement étoffer l'offre de service.

Avec Quimper +, je signale une anomalie !

Grâce à l'application, les usagers ont la possibilité d'effectuer des signalements sur le domaine public (dépôts sauvages, éclairages défectueux, panneaux de signalisation endommagés ...) et de suivre l'avancement de leurs signalements. Ainsi, par le biais d'une carte interactive et d'un formulaire en ligne, les Quimpérois pourront informer la municipalité d'une anomalie ou d'un incident. Une fois le signalement enregistré, celui-ci est directement transmis aux services compétents afin qu'ils puissent intervenir.

Un code de suivi est attribué à chaque signalement et transmis à l'utilisateur afin qu'il puisse suivre l'avancée de sa demande. Dès le signalement traité, un mail de confirmation lui est envoyé pour l'en informer.

Avec cette fonctionnalité, la Ville invite les administrés à prendre part à l'amélioration et à l'entretien de l'espace public.

Avec Quimper +, je stationne facile !

Autre service, l'appli Quimper + permet aux automobilistes de stationner plus facilement en centre-ville. En effet, il est désormais possible de consulter en temps réel depuis son smartphone, une cartographie des places disponibles dans les parkings en enclos gérés par la ville de Quimper.

L'appli permet également de payer son stationnement sur voirie, régler un forfait post stationnement ou faire une réclamation auprès du service de la voirie et du stationnement.

Prochainement, d'autres fonctionnalités viendront étoffer l'offre de service.

Une appli facilement consultable et intuitive !

Pour consulter l'appli Quimper +, rien de plus simple ! Il suffit de se connecter depuis le navigateur de son smartphone ou de sa tablette à l'adresse suivante : www.quimperplus.bzh et de cliquer sur la fonction désirée. L'utilisateur n'a plus qu'à se laisser guider pas à pas pour remplir sa demande.

Petite astuce pour accéder plus rapidement aux services, l'utilisateur peut créer un «raccourci» depuis la page d'accueil de son smartphone et ainsi avoir accès aux fonctionnalités dès qu'il le souhaite.

5- Comment lutter contre les mégots ?

Chacun est invité à visionner le film sur le ramassage des mégots suivi des déchets proposé par deux jeunes de la ville de Chambéry.

<https://www.ledauphine.com/savoie/2019/01/11/chambery-une-video-qui-donne-envie-de-ramasser-les-megots-clean-walker-ecologie-chasse-aux-megots-dechets-en-ville-on-est-pret-climat>

Les propositions émises ci-dessous ont été proposées par les membres des 4 conseils de quartier. Les membres du Centre-ville sont invités à les valider :

- Développer une campagne de prévention sur les effets négatifs liés à l'environnement
 - connaître l'impact de chaque type de déchets jetés dans la nature
 - sensibiliser les enfants dès le CM sur « Pourquoi doit-on ramasser les mégots ? Ne pas toucher les mégots et ne pas fumer. »
 - distribuer des cendriers jetables dans les collèges sensibilisés au sujet (1^{ères} cigarettes en 6^{ème}-5^{ème})
 - informer individuellement par courrier tous les établissements publics des dates de la campagne pour les associer au projet
 - informer tous les professionnels (restaurateurs, commerçants, buralistes)
 - associer l'office de tourisme et la conciergerie à la lutte des mégots
 - inviter les jeunes qui s'impliquent pour le climat associé au collectif Actes en Cornouaille (Alliance citoyenne pour la transition écologique et sociale)
 - utiliser les panneaux numériques, comme pour la lutte contre les déjections canines
- Proposer des messages chocs
 - Près des bouches d'égout : « Ici commence la mer : ne rien jeter »
 - Un mégot contamine 500 litres d'eau
 - Un mégot met 2 à 15 ans à se détruire
 - Un mégot contient de 4 à 7000 toxines différentes
 - Le mégot est le 4^{ème} déchet meurtrier de la vie marine
- Passer un marché avec la société MÉGO basée à Bourg-Blanc pour récupérer et recycler les mégots
- Associer durablement la Confédération des Buralistes de France pour lutter contre ces incivilités
- Prévoir du mobilier urbain dans les lieux les plus pollués
- Proposer quelques cendriers-sondages
- Appliquer la verbalisation : amende de 68 euros

Question : La pollution engendrée par les mégots est un point très important à relater pour contribuer au respect de l'environnement. Allez-vous associer la presse locale à cette campagne et le Mag+Agglo ? Elle a un rôle essentiel à jouer.

Réponse : C'est le rôle du service communication de la ville de convier les journaux locaux à une conférence de presse. A charge pour la presse d'être représentée et de venir assister aux manifestations.

L'information sur cette campagne de lutte contre les mégots sera diffusée sur le Mag n° 82 de mai/juin.

Question : Qu'entend-on par informer les établissements publics ?

Réponse : La préfecture, les impôts, l'hôpital... dans le but de les associer à participer à cette lutte contre les mégots, dès le début de la campagne locale, soit par un affichage, soit en matérialisant mieux les cendriers. Est-ce qu'il est judicieux de les placer juste aux entrées où on retrouve des mégots à terre ?

Question : Est-ce que la verbalisation sur ce sujet est appliquée à Quimper ?

Réponse : A ce jour, non. Le maire doit émettre un arrêté dans ce sens.

Une campagne de lutte contre les mégots devrait avoir lieu juste avant la Semaine européenne du développement durable prévue du 30 mai au 5 juin 2019, la campagne d'affichage débutant le 20 mai. Le service Prévention de Quimper Bretagne Occidentale va proposer des animations le samedi 25 mai de 9h à 17h sur la place Médard, le samedi 1^{er} juin étant une période de vacances scolaires avec le week-end de l'Ascension.

La société MéGO devrait se déplacer avec deux ambassadeurs qui auront pour mission de récupérer un maximum de mégots sur un espace public donné. Le résultat pourra être visible à travers un cendrier sondage mis à disposition ce jour-là et photographié en fin de journée par la presse locale. Cette campagne de lutte contre les mégots devrait être financée par le SIVALODET qui a pour objet, de faciliter la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des milieux naturels aquatiques et ce, à l'échelle du versant de l'Odet. Pour appuyer cette campagne communautaire qui sera développée dans la durée par du matériel urbain adéquat (poubelle cendrier, cendrier sondage...), plusieurs plaques « Ne rien jeter. Ici, Commence la mer » pourront être posées devant des avaloirs où cette incivilité est récurrente.

Un membre rappelle que les élections européennes ont lieu le lendemain et que certains membres seront également sollicités le dimanche 26 mai 2019.

Plusieurs membres présents sont favorables pour intervenir le 25 mai sur une durée préalablement définie. Jacky Frémy proposera un tableau horaire lors de la prochaine plénière du 9 mai.

Question : Est-ce qu'un présentoir a été réalisé pour distribuer les cendriers jetables ? Comment un buraliste peut distribuer les cendriers jetables en donnant une information sur l'amélioration environnementale de la planète alors qu'il est déjà occupé par ses autres missions ? Ne peut-on pas leur simplifier le travail ?

Réponse : Aucun présentoir n'est prévu à ce jour, l'idée étant de les donner avec un minimum d'information sur les dégâts environnementaux produits par ce déchet très polluant. Dans plusieurs villes qui ont déjà travaillé sur ce sujet, la distribution libre de cendriers jetables aurait, apparemment, porté leurs fruits sur une courte période, ce qui ne répond pas à l'objectif du développement durable.

Pour compléter, une affiche apposée à l'entrée du magasin ou des flyers à disposition du buraliste, pourraient accompagner cette distribution de cendriers.

Jean-Jacques Baron soulève deux autres questions : Ne pourrait-on pas proposer une journée du civisme à Quimper pour parler des deux sujets en même temps ? Ne faudrait-il pas éditer une affiche marquante comme celle sur la lutte contre les déjections canines (jaune agressif) pour la lutte contre les mégots qui pourrait être passée sur les écrans numériques de la ville ?

6- Démarche envisagée pour les voies douces

6a- Le guide « Vivez vélo » avec les itinéraires des pistes cyclables à Quimper est actuellement distribué dans les mairies annexes et à l'accueil de l'Hôtel de ville.

6b- Un nouveau topo-guide vient de sortir concernant des randonnées VTT sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale. Il est en vente 5 euros dans tous les offices de tourisme ainsi qu'à la base VTT implantée à Créac'h Gwenn. 19 circuits différents sont proposés pour promouvoir le cyclotourisme, ce qui représente environ 350 km de randonnées.

Tous les circuits sont normalement balisés et suivis par l'association CODES29 en partenariat avec les bénévoles des clubs locaux.

6c- Christian Mangez relate le fait que les vélos n'ont plus de sonnettes et qu'on ne les entend pas circuler en ville. Il rappelle que personne ne fait appliquer les règlements existants. Jacky Frémy ajoute que les nouveaux engins de déplacement (gyropodes, trottinettes...) ne sont pas équipés.

La loi rappelle que « Tout vélo doit être muni d'un appareil avertisseur (sonnette) constitué par un timbre ou un grelot dont le son peut être entendu à 50 mètres au moins. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 33 €. » (Articles R313-1 à R313-32 du code de la route).

6d- Chacun connaît certainement des passages au sein de son micro-quartier qui pourrait permettre de sécuriser la circulation douce.

Jean-Jacques Baron, Danièle Petton et Robert Davey sont partis, sous la pluie un samedi, pendant 2 heures, reconnaître plusieurs chemins piétonniers et/ou vélos.

1^{ère} partie : quartier de Kernizy

Ils ont commencé par le chemin de la route de Douarnenez pour rejoindre l'allée François Duine :

<https://www.google.fr/maps/@47.9990783,-4.1155267,3a,75y,180.56h,92.22t/data=!3m6!1e1!3m4!1sQZdi99GIZPT-3yByyNLckw!2e0!7i13312!8i6656>

Ils se sont rendus ensuite de la rue de la Terre Noire à la rue Charles Hernu :

https://www.google.fr/maps/@47.9950058,-4.1193587,3a,75y,34.92h,90.77t/data=!3m6!1e1!3m4!1sXOe_baHpoEWY5F7N16hzKq!2e0!7i13312!8i6656

Le pictogramme vélo au sol est souvent peint à environ 5/6 mètres, en retrait du rond-point. Peut-être faudrait-il qu'il soit tracé plus près du rond-point, notamment entre le trottoir et le petit îlot qui matérialise le début de la piste cyclable et qui est souvent mordu par les voitures qui s'engagent un peu vite dans la rue. Il est souhaitable également que le pictogramme vélo soit matérialisé régulièrement tout au long de la piste cyclable afin que les voitures ne l'oublient pas.

2^{ème} partie : quartier de Kérivoal

Comment se rendre de l'allée Kerdaniel et regagner le centre Leclerc de Stang Vihan, quand on est face à l'école Saint-Jean Baptiste ?

Allée de Kerdaniel (n° 12 et 20):

<https://www.google.fr/maps/@48.0108921,-4.1073329,408m/data=!3m1!1e3>

Voir les chemins situés au 13 allée Roland Dorgelès et au 31 allée Sully.

Tous les chemins cités sont sur le domaine communal. Ils peuvent donc être proposés pour le jalonnement des voies douces.

Il est nécessaire d'améliorer la signalétique sur les endroits cités ci-dessus.

Autres quartiers : Centre-ville, rue Toul al Laer

Une piste cyclable à contre-sens a été tracée sur une trentaine de mètres jusqu'à la place Alexandre Massé.

Lors d'une réfection de la voie, le service de la voirie en profite pour augmenter le kilométrage des voies cyclables.

Pour conclure, chacun est invité à regarder les endroits où des appuis vélos pourraient être installés, en sachant que l'on n'accroche pas son vélo n'importe où.

7- La lutte contre les tags :

Suite à un article de presse signalant que le nombre de tags avait sérieusement augmenté sur les murs de la ville, les membres du collectif d'animation souhaiteraient voir comment on pourrait faire diminuer ces incivilités récurrentes.

Pour votre information, la ville qui ne disposait que d'un appareil pour effacer les tags (en panne), en a racheté dernièrement un deuxième.

Quelques informations sur ce sujet :

Historiquement, de la grotte de Lascaux aux hiéroglyphes, le graffiti existe depuis toujours. En 1942, un ouvrier américain nommé Kilroy, qui travaillait dans une usine à bombes à Détroit, écrit « Kilroy est passé par là » sur les pièces qui déroulent le long de sa chaîne de production. Il s'est vite taillé une belle réputation de patriote chez les soldats.

Quelle est la différence entre un tag et un graffiti ?

Le tag est associé à un acte de vandalisme tandis que le graffiti constitue une forme d'art urbain qui peut parfois être exprimée en toute légalité.

Quant au tag, il s'agit d'une signature personnelle ou d'un pseudonyme gribouillé et apposé à plusieurs endroits. Cette activité illégale a toujours lieu la nuit dans l'obscurité. Bien que le tag soit mal vu, il compte de nombreux adeptes.

Comprendre l'art urbain (street art) et le graffiti

Lorsque le graffeur a le temps, sur des spots légaux ou non, il peut laisser libre cours à la technique et aux finesses du graffiti en réalisant des pièces de façon individuelle ou en groupe. Dans ces cas-là, le travail des couleurs et des formes n'est plus contraint par le temps comme dans l'action illégale.

Ses supports

- Trains, métro, camions
- Tunnels
- Voies ferrées
- Toits
- Grottes et souterrains

Vers une digitalisation des œuvres

Étant éphémères, les traces du Street-art sont précieuses et l'heure du numérique a fait apparaître un super pouvoir, celui de les conserver. L'art de la rue est parfois caché, difficile à trouver, c'est pourquoi internet s'est avéré être le lieu idéal pour le partager avec le plus grand nombre, de manière internationale et gratuite.

Deux projets sont en cours dans le la cadre du Projet Éducatif Local (PEL)

- Musée des Beaux-Arts « Pen' Eyes » - projet de Street Art avec les élèves des classes CM1 et CM2 de l'école Penanguer. A partir des expositions présentes au Musée, sur le thème du regard, dont l'exposition Robert Doisneau, les enfants vont produire collectivement 24 dessins d'yeux qui seront encollés sur les murs de certains bâtiments du quartier de Penhars et autour de l'école.

- Hip Hop New School « Rencontre culturelle et artistique autour du graff » - Réalisation d'une fresque itinérante par les enfants du périscolaire des écoles Kerjestin et Langevin. Cette activité graff est encadrée par des artistes reconnus. Les enfants participent ainsi à l'embellissement du quartier en découvrant une discipline spécifique.

Quelques exemples d'œuvres reconnues et respectées

Il existe une association Quimpéroise avec le peintre-graffeur HOZ qui vient d'être élu au conseil départemental en remplacement de Jean-Marc Tanguy.

Paul Bloas est connu à Brest à partir des années 80 pour ses « silhouettes » peintes, faites de simples contours blancs, puis pour ses fresques murales dispersées dans les lieux délaissés de la grande cité portuaire, le port de commerce ou le quartier de Recouvrance.

Fin 2014, la ville avait offert la peinture pour peindre artistiquement le mur devant l'ancienne école Saint Corentin au détriment des tags.

Près de la construction de la nouvelle maison des associations à Ergué-Armel, le portrait de Zidane n'a jamais été tagué alors qu'il a été peint depuis de nombreuses années.

A l'entrée de la rue du Chapeau Rouge, la pharmacie Mao présente sur ses rideaux de sécurité, deux beaux graphismes qui sont respectés par tous en général.

Les contraintes de cet art :

Philippe Calvez rappelle que les membres du conseil de quartier parlaient aussi de trompe-l'œil.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), le conseil municipal a voté une taxe sur les logements vacants l'an dernier, donnant ainsi aux propriétaires la possibilité de proposer des loyers raisonnables afin de ne pas payer cette taxe. L'attractivité du centre-ville où la rotation des magasins reste importante, est aussi conditionnée par cet état de fait. Les élus en charge des espaces publics sont aussi un peu réticents. Avec un taux de vacance des commerces au centre-ville relativement faible au regard de villes de même importance, faire visiter un magasin vide couvert de tags et/ou de graffitis n'est pas automatiquement bien interprété par un loueur potentiel.

Le fait d'être dans un périmètre classé, l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France est également obligatoire avant de démarrer un projet urbanistique.

Questions soulevées :

Est-ce qu'un thème bien défini ne mettrait pas les graffitis davantage en valeur ? Pourquoi ne pas proposer un concours des plus belles vitrines avec des thèmes imposés ?

Pourquoi ne pas repérer sur la carte les « zones blanches » qui seraient susceptibles d'accueillir ce genre de dessin afin de ne pas s'engager à travailler sur le périmètre géré par l'architecte des Bâtiments de France ? Serait-il possible de rencontrer quelqu'un du service de l'urbanisme en lui précisant notre commande ? Est-ce que notre projet est faisable et

quelles en sont les contraintes ? Jacky Frémy propose de se renseigner auprès de ce service.

Quels sont les endroits possibles ?

- Il existe un mur très laid, rue du Coteau du Frugy.
- A l'angle du boulevard Dupleix et de la rue Aristide Briand, la maison ceinturée par un échafaudage dispose d'un grand mur favorable à un trompe-l'œil. Philippe Calvez répond qu'elle fait à sa connaissance, l'objet d'un arrêté de péril, du fait qu'elle n'est pas entretenue depuis un certain temps et que la cheminée menace de tomber.
- Deux membres habitant sur la route de Brest seraient favorables d'avoir un trompe l'œil sur leur grand mur de décrochement de la propriété privée (84 propriétaires) située après le laboratoire d'analyse médicale. Cette œuvre embellirait certainement l'immeuble, mais aussi la rue. Le service urbanisme situé rue Verdelet pourra vous indiquer si ce projet est réalisable. Il faudrait en parler à l'assemblée générale de votre syndic de copropriété.
- Concernant les vitrines des commerces non occupés, il est obligatoire d'avoir l'aval du propriétaire, mais aussi de l'architecte des Bâtiments de France. Il faut savoir aussi que l'artiste retenu ne peut intervenir que sur une période et un temps déterminé.
- Entre la rue de La Providence et le parking du même nom, on trouve actuellement de nombreux graffitis sur un bâtiment abandonné qui sera prochainement démoli pour construire une annexe de la mairie centre afin de regrouper plusieurs services municipaux (urbanisme, sports, enfance...). Afin de respecter le plan local d'urbanisme (PLU), ce bâtiment sera surélevé du fait qu'il se trouvera en zone inondable, comme le Cinéville ou la zone de la gare appelée 765 avenue. Si ce type de surfaces interdit la construction de logements habitables, le secteur tertiaire peut toujours s'y implanter.
- Pourquoi pas des graffitis sous le pont de la 4 voies du boulevard nord, dans le prolongement de la rue du Château où le conseil de quartier de Kerfeunteun va proposer un aménagement des voies douces autour du secteur de Kervouyec ? Cet ouvrage appartenant au conseil départemental, une autorisation sera nécessaire pour le couvrir de graffitis. Plusieurs tags y sont actuellement apposés sans autorisation.
- Est-ce que le mur de la salle Étienne Tillon (ancien régisseur du théâtre) dans laquelle nous sommes, ne pourrait pas être décoré ? Pourquoi ne pas associer les élèves de l'école des Beaux-Arts qui ont contribué à l'habillage des jardinières de l'esplanade François Mitterrand avec les élèves des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du Likès ? Depuis 4 ans, leurs œuvres n'ont pratiquement pas bougé. Quitte à lancer ce projet, autant le faire en développant un projet éducatif en même temps.
- Le grand mur entre la salle Étienne Tillon et la médiathèque des Ursulines Alain Gérard est également disponible et déjà utilisé par des graffeurs.

8- Présentation des actualités

8a- Actualités de quartier :

- Pont du Théâtre. Sous toutes les coutures 13.02
 - Locmaria, un « lieu d'émergence » 19.02
 - Bientôt près de 200 plaques de rue en breton 27.02
 - Art et essai. « Faire adhérer Cinéville » 02.03
 - Halles : et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? 05.03
 - Lancement d'une campagne de contrôle et d'entretien des points d'eau d'incendie du 11 au 15 mars au Centre-ville et du 18 mars au 12 avril à Coat Ligavan et au Moulin vert. *Lors de ces contrôles, une légère coloration de l'eau en sortie de robinet pourrait apparaître, sans que cela impacte sa potabilité.*
 - Histoire. Locmaria, au temps des Romains 12.03
- Suite aux fouilles actuellement engagées dans le quartier de Locmaria, Philippe Calvez signale que les archéologues ont constaté une différence de 17 mètres entre la hauteur du lit de l'Odet d'aujourd'hui et celui du temps des romains.*
- Autre rappel historique de Jean Guyonnet :

Pourquoi la cathédrale a été construite de travers ? A l'origine, certains disaient que c'était pour représenter la tête penchée du Christ sur sa croix, alors qu'en fait, les marécages ont obligé les bâtisseurs à déporter légèrement une partie de la cathédrale. Lors de sa dernière rénovation, les architectes ont dû sonder l'édifice jusqu'à plus de 15 mètres de profondeur pour trouver un sol ferme et stabiliser ses piliers.

Autres faits similaires :

Les fondations du parking situé sous le théâtre de Cornouaille reposent à 27 mètres de profondeur. Du fait que la profondeur avait été initialement évaluée à 13 mètres, la ville continue de rembourser le parking alors que le théâtre l'est depuis longtemps. Il existe un 6^{ème} sous-sol inoccupé où on trouve les pompes de relevage.

Le problème est identique sur le terrain situé derrière l'ancien Centre Départemental de Documentation Pédagogique (26 place de la Tour d'Auvergne), récemment vendu à un promoteur immobilier. On retrouve le lit initial de l'Odet.

Il faut savoir aussi que du fait de l'agrandissement de la gare pendant la guerre, les allemands ont déporté la rivière vers l'hôpital Gourmelen, derrière la salle de sport. C'est pourquoi, cette partie est encore inondée régulièrement.

8b- Informations générales :

- Trois nouveaux conciliateurs de justice

Concernant un préjudice financier inférieur à 4000 €, le passage devant le conciliateur de justice est obligatoire avant de déposer son dossier au tribunal. La demande se fait en mairie et elle est gratuite.

- La nouvelle clinique est attendue fin 2021 29.01

- Maison du peuple. Un local municipal pour un an aux Gilets Jaunes

Prêt d'une salle située sous la mairie annexe d'Ergué-Armel

- La salle grande capacité provoque le débat 01.02

- Grand débat : quatre réunions prévues aux Halles à 18h30

1er février : fiscalité et dépenses publiques

12 février : organisation de l'État et des services publics

15 février : transition écologique

22 février : démocratie et citoyenneté

- Environnement. Pour une ville plus propre 05.02

- La fermeture de la piscine de Kerlan Vian inquiète 05.02

Les associations utilisatrices demandent un bassin de 50 mètres extérieur à l'arrière du bâtiment actuel.

- Que deviennent les ex-locaux de France Bleu ? 07.02

- Gare. C'est parti pour cinq ans de chantier 14.02

- Les « très bons » chiffres de l'habitat 20.02

- Commerces. La récompense qui dynamise la ville 23.02

- La ville va reprendre la main pour la galerie Kéréon

- D'où vient ce plastique qui pollue nos rivières ? 01.03

Chaque mois, une équipe de travailleurs en insertion est missionnée par le service des espaces verts en plus des associations qui interviennent (Eau et Rivières de Bretagne, Écodet, Sivalodet...)

Un projet de nettoyage de l'Odet au centre-ville devrait se faire prochainement avec le club de canoé-kayak.

Suite à l'initiative d'une infirmière, un ramassage de déchets a lieu tous les jeudis midi lors de la pause déjeunée dans le bois de Keradennec, en face du centre commercial Géant.

- Vols de carburant. Le fléau des entreprises

- Keradennec. Un parc de loisirs couvert à l'été 2020 05.03

Dans le même ordre d'idée, au niveau de Menez-Bily (route de Bénodet), une société va aménager un des deux plans d'eau existants d'un parcours de ski nautique sur câble.

- Récompense. Le trophée de la restauration territoriale au Symoresco 07.03

- Échappées de Noël. « Contribuer à l'attractivité de la ville » 09.03
- Climat. Ils s'impliquent pour la planète 14.03
- A Kerfeunteun, prière de ralentir devant l'école

Toutes les écoles vont être équipées de signalisation pour assurer au mieux la sécurité avec la pose d'un radar pédagogique permanent sur certains axes importants.

D'autre part, les membres du conseil de quartier travaillent sur un flyer pédagogique à l'attention des enseignants pour être distribué à leurs parents.

Un des membres rappelle que c'était une demande formulée depuis très longtemps pour l'école Ferdinand Buisson située sur la rue Vis.

8C- Autres informations

- Une journée « Zéro déchets » est organisée par les membres du conseil de quartier de Penhars le dimanche 28 avril 2019 de 10h à 13h. Rendez-vous à 10h à la Maison des Services Publics de Penhars, 2 rue de l'Île de Man

- Les boîtes à livres sont partout en ville

A Penhars

- Place de l'église à Penhars
- Maison des Services Publics 2, rue de l'Île de Man
- Centre des Abeilles, 4 rue Sergent Le Flao
- Maison de quartier du Moulin Vert 47 chemin de Prateyer

A Kerfeunteun :

- Allée de Coat Ty Dreux
- Allez an Eostiged à la mairie de Kerfeunteun
- MJC de Kerfeunteun, 4 rue Tailhard de Chardin
- 22 rue de la Chapelle à Cuzon

A Érgué-Armel

- Jardin de Locmaria
- Place Victor Schoelcher à la Maison du Braden
- MPT d'Érgué-Armel 16 avenue Georges Pompidou

- L'association des Jeudis de Quimper organise une conférence débat le jeudi 21 mars 2019 à la salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille : « Pourquoi le mot Breizh fait vendre ? »

- L'extinction de l'éclairage public a lieu tous les jours de minuit à 6h du matin, les horloges des armoires en place ne pouvant programmer deux horaires d'extinction comme c'était prévu initialement (dimanche de 1h à 6h). L'intensité lumineuse a également été diminuée.

- Sous l'égide de la Qub, une conférence Handicap et performance animée par le champion para-olympique Arnaud Assoumani aura lieu le lundi 8 avril 2019 à 19h à l'Hôtel Mercure (quartier de la gare). S'inscrire sur le site de la Qub.

- La journée du Handicap, de la mobilité et du transport public aura lieu le samedi 21 septembre 2019 sur la place Saint Corentin et l'esplanade François Mitterrand. Il y aura également les Journées du Patrimoine le même weekend et la Fête de la République.

9- Prochains rendez-vous

Prochain collectif d'animation :

Jeudi 28 mars 2019 à 20 h, salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille

Prochaine plénière :

Jeudi 9 mai 2019 à 20 h, salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille

Prochaines visites :

Serres municipales au Centre technique municipal, rue Jules Verne à Quimper

Vendredi 26 avril 2019 à 14h

Usine de tri des déchets à Fouesnant

Jeudi 16 mai 2019 de 9h30 à 10h30

Mardi 4 juin 2019 de 9h30 à 10h30

Usine de traitement des eaux usées du Corniguel

Mercredi 22 mai 2019 à 18h

Un formulaire d'inscriptions sera envoyé aux membres des 4 conseils de quartier début avril, le nombre de place étant limité à chaque fois.

Fin de la séance à 22h10

Le secrétaire de séance

Jacky Frémy